



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

Pôle du sport : création d'emploi temporaire - développeur pôle du sport -

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040168

Direction Ressources Humaines

Pôle du sport : création d'emploi temporaire - développeur pôle du sport -

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'opération du pôle du sport rentre dans sa phase pré opérationnelle. Ce projet qui a subi des aléas aujourd'hui est stabilisé, validé par les partenaires et confirmé de par son inscription lors de la révision du Contrat signé par l'Etat et la Région le 22 janvier 2004.

Aussi nous sommes soucieux d'une conduite en parallèle de toutes les facettes composant le projet cohérent. Aujourd'hui, comme établies lors du comité de pilotage du 22 octobre 2003, les études de programmations, de concours d'architecture du stade comme les études pré opérationnelles sont conduites simultanément.

En conséquence, la création d'un poste de chargé de mission de l'ensemble des composantes filière sport doit être lancée intéressant le domaine du tourisme, de l'économie, de la culture, de la formation et de la recherche du loisir et de l'environnement.

Ce chargé de mission contractuel, en appui au chef de projet, sera chargé d'élaborer et de rendre opérationnelle une stratégie de développement global autour de la composante sport dans son ensemble notamment par la prospection, la création, la mise en œuvre et le développement des filières, de nouvelles thématiques et de nouveaux réseaux.

C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de chargé de mission qui sera recruté contractuellement sur la base de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 et qui sera rémunéré sur la base d'un des échelons de la grille des attachés en fonction du niveau de diplôme et de l'expérience professionnelle du candidat. Le niveau bac + 5 en développement territorial et management de projet est requis.

Le candidat sera recruté par contrat d'une durée maximum de 3 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'emploi occasionnelle ci-dessus énoncée, sachant que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Prévisionnel.

- solliciter les différents partenaires pour le financement de ce poste.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	1
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)